



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-135**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-48987-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE.

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets
Urbains
Direction de l'Urbanisme

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Mes chers Collègues,

Suite à l'élection municipale du 30 mars 2014, et dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), document d'urbanisme à vocation patrimoniale approuvé le 27 juin 2012 couvrant le secteur sauvegardé délimité en 1964, il y a nécessité de constituer une nouvelle Commission Locale du Secteur Sauvegardé.

L'article R. 313.20 du Code de L'Urbanisme fixe en effet les conditions d'institution et de composition de cette Commission Locale du Secteur Sauvegardé qui doit être constituée d'un tiers de représentants de la commune, un tiers de représentants de l'Etat et un tiers de personnes qualifiées.

Cette commission est consultée, pour avis, sur la mise en œuvre du PSMV.
La précédente désignation, effectuée par la délibération 2009.0884 du 28 septembre 2009 portait sur **8** élus titulaires et **8** élus suppléants.

Les représentants de la commune doivent être élus par le Conseil Municipal en son sein.

Conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les commissions obligatoires, et comme cela s'est fait pour les précédentes désignations, cette élection doit s'effectuer à la représentation proportionnelle

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret

- **DIRE** que cette commission sera composée de **8** élus titulaires et **8** élus suppléants, désignés suivant le système de la représentation proportionnelle avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'Assemblée municipale au jour de la création de cette commission : soit 5 élus pour la liste « La Force pour Aix », 2 élus pour la liste « Démocratie pour Aix » et 1 élu pour la liste « Aix Bleu Marine ». Les listes de candidats, qui peuvent être incomplètes, doivent être déposées au service des Assemblées au plus tard un jour franc avant la séance du Conseil Municipal,

- **PROCEDER** à la désignation des élus représentant la commune à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé suivant le système précité de la présentation proportionnelle.

DL.2014-135 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDÉ.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

ONT ETE DESIGNES :

Rapport N°: 02.01

- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS

Titulaires

5 élus de la Majorité

- Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
- Christian ROLANDO
- Alexandre GALLESE
- Karima ZERKANI
- Dominique AUGÉY

2 élus « Démocratie pour Aix »

- de BUSSCHERE Charlotte
- CASTRONOVO Lucien-Alexandre

1 élu « Aix bleu marine »

- SOLARI Josyane

5 la Majorité

- Sylvaine DI CARO
- Patricia BORRICAND
- Christine BERNARD
- Brigitte DEVESA
- Sylvain DIJON

2 élus « Démocratie pour Aix »

- HAMMAL Souad
- GUERRERA Hervé

1 élu « Aix bleu marine »

- ROUVIER Catherine

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)